



DEMANDE D'INSCRIPTION
ET
DECLARATIONS

SGC - Swiss Gun Center
La Voie-Creuse 16
1202 Genève

Membre n° / Day Pass / Training :

Carte annuelle

Valable du _____ au _____
(Présenter au moins une pièce d'identité)

NOM :

Prénom(s)

Sexe: M F

Statut : Citoyen ONG/Sécurité Administration Etudiant

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

N° CI : N° passeport :

(Au moins une pièce d'identité)

Adresse Complète:.....

Téléphone :

Email :@.....

Permis port d'arme oui – non

Problèmes médicaux éventuels à prendre en compte:


.....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

N° de Téléphone : Email :

Comment avez vous découvert notre centre : Site internet / Réseaux sociaux / Bouche à oreille

	<p>DEMANDE D'INSCRIPTION ET DECLARATIONS</p>	<p>SGC - Swiss Gun Center La Voie-Creuse 16 1202 Genève</p>
---	--	---

En signant la présente Demande d'Inscription et les présentes Déclarations (ci-après la « **Demande d'Inscription** »), j'atteste que :

- Ma condition physique/psychique et mon état de santé en général me permettent de pratiquer une activité physique ainsi que du tir.
- Je ne fais pas, ni n'ai fait partie, directement ou indirectement, d'un groupe violent, extrémiste, mercenaire ou contraire à l'ordre public suisse.
- Je n'ai jamais été condamné en Suisse ou à l'étranger pour commission d'actes violents et ou appartenance à un groupe interdit.
- Aucune procédure pénale ou administrative n'est ouverte contre moi actuellement pour ce type de faits. Le cas échéant, j'en informerai immédiatement la Direction de SGC.

Je m'engage à :


- Respecter le Règlement Interne de SGC, annexé à la présente Demande d'Inscription et qui en fait partie intégrante (ci-après le « **Règlement** »). Le non-respect du Règlement peut être sanctionné par une exclusion des locaux de SGC et l'annulation de l'abonnement sans remboursement (voir les dispositions du Règlement, notamment art. 3 et 5).
- Adopter le comportement et l'attitude pouvant être attendus d'un Membre (tel que ce terme est défini à l'art. 1 du Règlement).
- Me conformer strictement à toute législation applicable en vigueur.
- Effectuer une formation obligatoire de mise à niveau avec un Moniteur Agréé (tel que ce terme est défini à l'art. 6 du Règlement Interne), si la Direction du SGC estime que (i) mon niveau le requiert et/ou (ii) je n'ai pas assimilé - ou pas correctement ou insuffisamment assimilé - les 4 règles de sécurité ainsi que les 3 manipulations de base détaillées à l'art. 6 du Règlement, cela afin de ne pas mettre des autres Membres, le personnel de SGC ou des tiers en danger.
- **Informer spontanément SGC par écrit (par exemple par email) en cas de changement des données personnelles fournies à SGC sur la base de la présente Demande d'Inscription.**

Mon attention est particulièrement attirée sur :

Le fait que les locaux de SGC, notamment les stands de tirs, **sont des zones dangereuses, comprenant un risque accru d'accident, et que leur accès se fait à mes propres risques et périls**. Je dois notamment respecter strictement toutes les prescriptions de la présente Demande d'Inscription, le Règlement, la législation en vigueur, ainsi que les consignes du personnel du SGC.

L'existence d'un système de vidéo-surveillance dans l'ensemble des locaux de SGC.

L'art. 12 du Règlement concernant l'exclusion de responsabilité de SGC.

	DEMANDE D'INSCRIPTION ET DECLARATIONS	SGC - Swiss Gun Center La Voie-Creuse 16 1202 Genève
---	--	--

J'accepte que :

Les informations et les données personnelles (y compris les données médicales) que j'ai transmises à SGC soient saisies dans la base de données de SGC et soient traitées dans le cadre de notre relation commerciale. En particulier, j'autorise le SGC à communiquer avec moi *via* les coordonnées que je lui ai données (email, téléphone, courrier).

La présente Demande d'Inscription est considérée comme acceptée uniquement sur remise des informations et documents demandés, complets et à jour. Quand bien même un dossier est complet et à jour, SGC est libre de refuser une candidature, sans avoir à justifier une telle décision.

Droit applicable et for : cette Demande d'Inscription est régie par le droit suisse. Toute litige relatif à la présente Demande d'Inscription sera de la compétence exclusive des tribunaux de la République et Canton de Genève.

Fait à, le

Signature du demandeur :

	<p>REGLEMENT INTERNE</p>	<p>SGC - Swiss Gun Center La Voie-Creuse 16 1202 Genève</p>
---	--------------------------	---

SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS
2. SÉCURITÉ
3. DENONCIATIONS ET EXCLUSIONS
4. DEGRADATIONS MATERIELLES
5. REGLES IMPERATIVES
6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
7. INTERDICTIONS
8. ARMES ET MUNITIONS AUTORISEES
9. RÉGIME DES STANDS DE TIR
10. RÉGIME DE L'ESPACE DOJO ET STUDIO DE PRÉPARATION PHYSIQUE
11. GESTION DES MEMBRES ET ESPACES COMMUNS
12. EXCLUSION DE RESPONSABILITE
13. PROTECTION DES DONNEES
14. DROIT APPLICABLE ET FOR

1. GÉNÉRALITÉS

Ce Règlement Interne (ci-après le « **Règlement** »), élaboré par le comité de Direction de SGC SWISS GUN CENTER SA (ci-après « SGC »), complète la Demande d'Inscription et les déclarations signées par le Membre - tel que ce terme est défini ci-dessous - et encadre l'utilisation des locaux du SGC, notamment la pratique du tir, diverses formations et la commercialisation d'armes, munitions et accessoires conformément à la LArm (Loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions du 20 juin 1997) et à l'Oarm (Ordonnance sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions du 2 juillet 2008). Il est applicable à tous les clients du SGC (ci-après le(s) « **Membre(s)** ») titulaires d'une carte de membre journalière ou annuelle (ci-après la « **Carte de Membre** »).

SGC se réserve le droit de modifier le présent Règlement en tout temps.

Le comité de Direction SGC définit les jours et horaires d'ouverture.

Les Membres acceptent que les locaux du SGC, en particulier les stands de tirs, sont des zones dangereuses, comprenant un risque accru d'accident, et que leur accès se fait à leurs propres risques et périls. Ils doivent notamment respecter toutes les prescriptions du présent Règlement, toute législation applicable en vigueur ainsi que les consignes du personnel du SGC.

L'attention du signataire est en particulier attirée sur l'art. 12 du présent Règlement (Exclusions de responsabilité de SGC).

2. SÉCURITÉ

A des fins de sécurité, l'ensemble des locaux de SGC est équipé d'un système de vidéo-surveillance. Les images sont traitées conformément à la Politique de Confidentialité de SGC (voir ci-dessous art. 13 et en annexe). Les données peuvent être transmises à des tiers tels que des services de police ou le Ministère Public en cas notamment d'incident de tir, de dégradation volontaire ou de délit/crime constatés au sein des installations de SGC. En signant ce Règlement, les Membres comprennent et acceptent que la vidéo-surveillance est une mesure nécessaire pour la sécurité des locaux de SGC. Ils consentent pour le surplus à ce que leur image soit utilisée par SGC dans les limites de cette clause et des dispositions légales applicables.

Les accès aux différents espaces des locaux de SGC sont contrôlés par un système de badging. Chaque badge est individuel et ne peut être transmis. Le Membre s'engage à prendre toutes les mesures afin de garantir que nul n'a accès à son badge. En cas de perte du badge d'accès, il en relève de la seule responsabilité du Membre d'en informer sans délai le personnel de SGC afin que le badge soit immédiatement désactivé. Le Membre assume seul les conséquences d'un usage indu de son badge. En outre, le Membre devra s'acquitter de la somme de CHF 20.- pour obtenir un nouveau badge.

En cas d'évacuation, il est impératif de suivre les consignes de sécurité des employés de SGC.

3. DENONCIATIONS ET EXCLUSIONS

SGC se réserve le droit de dénoncer aux autorités tout comportement dangereux pouvant porter atteinte à l'intégrité physique de son personnel et de ses Membres à l'intérieur de ses locaux.

Si un Membre constate qu'une personne enfreint des règles de sécurité, il s'engage à rapporter immédiatement ces agissements à un membre du personnel de SGC.

SGC se réserve le droit d'exclure immédiatement toute personne s'adonnant à un tel comportement et/ou qui viole les dispositions du Règlement, de la Demande d'Inscription et Déclarations et/ou du contrat de location de coffres forts. En cas d'exclusion, le Membre n'aura aucun droit à un quelconque remboursement de la part de SGC, notamment en ce qui concerne les frais d'inscription, de location d'un coffre-fort ou les frais liés au matériel.

4. DEGRADATIONS MATERIELLES

Chaque Membre est responsable de toute dégradation volontaire et involontaire qu'il a occasionnée. Par conséquent, il devra s'acquitter de la totalité des frais de réparation, sous déduction de la somme éventuellement prise en charge par l'assurance RC détaillée ci-dessous.

En souscrivant à une carte de Membre journalière ou à un abonnement annuel, le Membre sera automatiquement couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par SGC. Pour tout acte de dégradation matérielle involontaire, la franchise s'élèvera à CHF 1'000.- avec une couverture plafonnée à CHF 2 000 000.-. Les dégradations inférieures à CHF 1'000.- seront à la charge du Membre. Une telle assurance ne couvre toutefois pas les dégradations volontaires qui seront entièrement à la charge du Membre.

Si un Membre souhaite consulter le contrat d'assurance, il peut en faire la demande à un membre du personnel de SGC.

5. REGLES IMPERATIVES

Sous peine d'exclusion des locaux de SGC et/ou de dénonciation aux autorités, les Membres et les instructeurs doivent impérativement respecter les règles suivantes :

- Chaque tireur est responsable de ses actes, de ses armes et de son matériel.
- Les tireurs identifiés par SGC comme étant des tireurs inexpérimentés doivent, sur demande de SGC, suivre une formation obligatoire de mise à niveau avec un Moniteur Agréé (tel que ce terme est défini ci-dessous).
- Le tireur ne doit en aucun cas laisser ses armes et/ou son matériel sans surveillance.
- Chaque personne doit connaître, comprendre et appliquer en permanence les 4 règles de sécurité « A-C-D-C » suivantes :
 - **Arme** : toute arme est chargée.
 - **Canon** : on pointe le canon uniquement sur quelque chose que l'on veut toucher, neutraliser ou détruire.
 - **Doigt/détente** : le doigt est mis sur la détente quand on veut tirer.
 - **Cible** : être sûr de sa cible et de son environnement.
- L'accès à la zone des cibles (devant la ligne ou les tablettes de tir) est strictement interdit.
- A l'intérieur des locaux, hormis dans les stands de tir, les armes doivent obligatoirement être ouvertes, le magasin retiré et vide.
- Les manipulations d'armes ne se font que dans les stands de tir et en direction des cibles.
- A la fin de son entraînement et avant de sortir de la salle de tir, le tireur doit décharger entièrement son arme dans une zone sécurisée.
- Toute personne doit porter des protections auriculaires et oculaires dans les salles de tir. En cas de non-respect, SGC décline toute responsabilité.
- Lors du transport entre la voie publique, les véhicules privés des Membres et les locaux de SGC, les armes doivent être placées dans des housses, valises ou autres (cachées de la vue de tous).

6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Seules les personnes justifiant d'une formation SMTP NDS et celles autorisées au préalable par SGC peuvent dispenser des cours ou des conseils sur la pratique du tir. Les moniteurs ou personnes externes au SGC qui souhaitent dispenser des cours privés dans les locaux de SGC doivent être préalablement agréés par le département Instruction & Entraînement de SGC (le(s) « **Moniteur(s) Agréé(s)** »). Indépendamment de la formation du moniteur, SGC est libre de refuser toute personne en tant que Moniteur Agréé sans avoir à donner de motif.

Les Moniteurs Agréés doivent être membres de SGC et signer une Déclaration d'Inscription et les déclarations y relatives ainsi que le Règlement, lequel leur est pleinement applicable. Lorsqu'ils se présentent avec un groupe, les Moniteurs Agréés doivent faire signer le contrat d'adhésion ainsi que le Règlement à tous leurs élèves. Les Moniteurs Agréés comprennent que leurs élèves sont sous leur seule et entière responsabilité pendant toute la durée de leur visite dans les locaux de SGC.

Toute personne venant dans les infrastructures de SGC pour la première fois sera accompagnée par un collaborateur de SGC, qui vérifiera ses connaissances en matière de sécurité et ses manipulations sur les armes (les 4 règles de sécurité, les 3 manipulations de base (charger – contrôle de charge (CPS) retrait des cartouches), procédure de halte au feu).

L'accès aux zones de tir est prohibé pour les mineurs de moins de 16 ans. A défaut, ils doivent présenter une autorisation écrite et une copie de la pièce d'identité du représentant légal, ainsi que des copies signées par le représentant légal du contrat d'adhésion et du présent Règlement. Ils doivent de plus être accompagnés d'un Moniteur Agréé lors de la séance de tir. Concernant les tireurs mineurs, la responsabilité incombe au civilement responsable (parents ou tuteurs).

7. INTERDICTIONS

- Il est interdit d'entrer dans les locaux avec des objets ou des armes qui contreviennent à l'art. 8 ci-dessous.
- Il est interdit de manipuler une arme à feu en dehors des stands de tir, même lorsque l'arme n'est pas chargée. Seules les armes vendues ou louées par SGC peuvent être manipulées en-dehors d'un stand de tir sous la surveillance d'un employé de SGC, dans une direction sûre et définie par celui-ci (après contrôle personnel de sécurité préalable). Cette règle est également applicable aux Blue guns et aux armes factices.
- Il est interdit d'utiliser des armes à feu dans le dojo. Seuls les Blue guns et armes factices sont autorisés.
- Il est interdit de fumer et/ou de vapoter à l'intérieur des locaux.
- L'accès aux locaux de SGC est strictement interdit aux personnes ayant consommé ou étant sous l'emprise de substances, telle que alcool, stupéfiants ou médicaments, pouvant altérer ou réduire les capacités physiques et/ou psychiques et/ou de discernement du Membre.
- Il est interdit de photographier et de filmer ou d'enregistrer dans les locaux de SGC, sans autorisation préalable de la Direction.
- SGC se réserve le droit de refuser l'accès au stand à toute personne ayant un comportement violent, menaçant ou insultant.
- Il est interdit de reproduire les logos et les documents didactiques sans accord préalable écrit de la Direction.
- Le stationnement est strictement interdit sur le parking du bâtiment, hormis les emplacements portant les numéros respectifs 6, 24 et 25. L'utilisation des parkings à proximité est recommandée. L'utilisation du parking de VEDIA, sis La Voie-Creuse 14, est également proscrite. En cas de non-respect des directives décrites ci-dessus, SGC décline toute responsabilité en cas d'enlèvement ou de verbalisation des véhicules.

8. ARMES ET MUNITIONS AUTORISEES

Seuls les calibres mentionnés ci-dessous sont autorisés dans les locaux de SGC (ainsi que leurs munitions) :

Calibres maximum autorisés, ainsi que leurs munitions :

Armes de poing : .500 S & W Mag

Arme d'épaule : .338 Lapua Magnum

(ci-après les « **Armes Autorisées** »)

Il est notamment interdit de pénétrer dans les locaux de SGC avec des armes ayant le calibre suivant (liste purement exemplative) :

Calibre interdit :

50 BMG

12.7 mm M30/38 (URSS/Russie)

14.5 mm M41/44 (URSS/Russie)

20 mm et plus.

Les munitions suivantes notamment sont interdites : projectiles traçants ou lumineux, perforants et/ou explosifs (AP, API, APIE), les cartouches à chevrotines¹, à poudre noire et toutes autres munitions interdites, selon la LArm.

Il est interdit de pénétrer dans les locaux de SGC avec des objets dangereux ou des armes autres que celles ayant le calibre maximum accepté, tel que décrit ci-dessus. Il est en particulier interdit d'entrer avec des explosifs, des grenades ou du gaz.

Il est interdit de pénétrer dans les locaux du SGC avec des armes acquises illicitement, volées ou ayant servi à commettre un délit ou un crime.

SGC se réserve le droit de soumettre en tout temps à une expertise interne toute munition d'origine ou de type douteux. SGC peut interdire le tir avec des munitions qui sont jugées dangereuses pour l'intégrité physique des autres Membres, visiteurs ou employés de SGC, notamment en présence des risques suivants:

- Risque accru de ricochets;
- Risque de dérangements pouvant notamment occasionner des lésions corporelles par surpression;
- Risque pour l'état des installations.

La décision de SGC d'effectuer une expertise interne ou d'interdire des munitions est prise à son entière discrétion.

9. RÉGIME DES STANDS DE TIR

Généralités

L'accès aux stands de tir est interdit à toute personne n'ayant pas une Carte de Membre valide.

Les Membres ne peuvent tirer dans les stands de tir qu'avec des Armes Autorisées ainsi que leurs munitions.

Les armes dont le calibre est supérieur au calibre maximum accepté selon article 8 ci-dessus sont strictement prosrites des locaux de SGC.

Points particuliers :

- Les armes louées doivent être utilisées uniquement avec les munitions fournies par SGC.
- Le tir en rafale est prosrit.
- Douilles et déchets de tir : à la fin de chaque séance de tir, une fois que les armes ont été déchargées de manière sécurisée, le tireur est tenu de ramasser les douilles, de les déposer à l'endroit prévu à cet effet ; il en va de même pour les cibles et les emballages. Il est tenu de laisser les lieux propres.

¹ Les cartouches à chevrotines sont autorisées pour les Moniteurs Agréés uniquement dans le cadre de formation.

10. RÉGIME DE L'ESPACE DOJO ET STUDIO DE PRÉPARATION PHYSIQUE

Accès et conditions d'utilisation :

- Accès réservé aux Membres de SGC au bénéfice d'un contrat de prestation d'entraînement ou une invitation à une séance d'essai.
- L'accès au Dojo et au Studio de préparation physique ne peut se faire que dans le cadre d'un cours privé avec Moniteur Agréé.
- Aucune arme n'est autorisée dans le Dojo.
- Seules les chaussures adaptées et réservées à l'usage en salle sont autorisées.
- L'utilisation d'un linge est obligatoire pour utiliser les agrès.
- Il est impératif de laisser les lieux propres et rangés après utilisation.

Attestation de santé :

Le Membre atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer une activité physique, et plus particulièrement l'utilisation du matériel et des installations dans le cadre des activités et des services proposés par SGC.

Accidents :

Le SGC ne peut être tenu comme responsable en cas de dégâts matériels, d'accident, de voies de fait, lésions corporelles ou de mort survenus lors de l'utilisation des installations et appareils d'entraînement, en particulier pendant la participation à une séance encadrée par un formateur SGC.

11. GESTION DES MEMBRES ET ESPACE COMMUN

- Le Membre doit être en possession de son badge d'accès.
- Le Membre est tenu de communiquer à SGC tout changement de coordonnées.
- Les prestations doivent être réglées en totalité le jour-même de la Demande d'Inscription.
- L'accès à l'espace des coffres forts est strictement réservé aux Locataires (tel que défini dans le Contrat de location de coffres forts, art. I, munis de leur badge.
- Une tenue vestimentaire correcte est exigée dans l'enceinte de SGC. Tout signe pouvant offusquer autrui est strictement proscrit.

12. EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE

Le régime applicable à l'espace Dojo et au Studio de préparation physique est réglé à l'art. 10 ci-dessus et complété par les dispositions ci-dessous:

SGC n'assume, y compris en cas de faute grave, aucune responsabilité contractuelle, délictuelle ou basée sur une autre cause à l'égard des Membres ou de toute autre personne présente dans les locaux, notamment en lien avec :

- Une violation du Règlement, de la législation applicable, ainsi que des consignes des employés du SGC;
- Le vol, la perte ou la disparition d'objets personnels, qui sont sous l'entière surveillance de leur détenteur;
- L'échange d'armes ou de matériel privé;

- Les dégâts matériels causés de manière involontaire ou volontaire dans les locaux de SGC ou sur son parking;
- La condition physique, l'état de santé ou l'aptitude à tirer des tireurs;
- L'état des armes amenés par les Membres ou en cas de défaut d'une arme louée par SGC;
- Les fausses manipulations par les tireurs;
- Les voies de fait, accidents, les lésions corporelles ou la mort causés dans les locaux de SGC par un Membre, un employé de SGC ou toute autre personne présente dans les locaux de SGC.

SGC se réserve le droit de poursuivre et dénoncer pénalement et civilement toute personne qui ne respecte pas le présent Règlement, la législation applicable, les instructions du personnel de SGC ou qui est responsable d'un accident.

13. PROTECTION DES DONNEES

Les données personnelles collectées par SGC sont traitées conformément à la Politique de Confidentialité SGC qui se trouve annexée à la présente.

En utilisant les services de SGC ainsi que son site internet, le Membre consent expressément au traitement de ses données personnelles par SGC, tel que décrit dans la Politique de Confidentialité. Cela inclut le traitement des informations de santé que le Membre lui transmet.

Toute question ou réclamation peut être adressée par écrit à l'adresse suivante:
info@swissguncenter.ch

14. DROIT APPLICABLE ET FOR

Ce Règlement est régi par le droit suisse exclusivement.

Toute litige relatif au présent Règlement est de la compétence exclusive des tribunaux de la République et Canton de Genève.

Mention lu et approuvé,

Fait à, le par:

Signature du Membre

.....

Politique de Confidentialité SGC

SGC Swiss Gun Center SA (ci-après « **SGC** ») est une société anonyme de droit suisse. Son siège se situe au 8 rue des Charmilles, c/o Quanta Finance SA, 1203 Genève.

SGC a conscience du fait que votre vie privée et la sécurité de vos informations personnelles sont des préoccupations importantes. C'est pourquoi SGC prend très au sérieux la protection de vos informations personnelles. SGC s'engage à respecter les dispositions de la Loi fédérale sur la protection des données (**LPD**) et du Règlement européen sur la protection des données (**RGPD**).

Cette politique (i) établit les principes selon lesquels sera effectué le traitement des informations personnelles que vous nous fournissez ou que nous recueillons auprès de vous et (ii) vous informe sur nos mesures de sécurité (ci-après la «**Politique de Confidentialité**»). En cas de question ou de réclamation, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : info@swissguncenter.ch.

En utilisant les services de SGC ainsi que son site internet (ci-après le «Site Internet»), vous consentez expressément au traitement de vos données personnelles par SGC, tel qu'il est décrit dans la présente Politique de confidentialité. Cela inclut le traitement des informations de santé que vous nous transmettez.

1. Quelles données personnelles traitons-nous ?

Nous collectons et traitons des données vous concernant qui peuvent provenir de sources différentes.

1.1 Les données personnelles que vous nous transmettez

Les informations recueillies par SGC sont celles que vous nous transmettez lors de votre inscription au SGC, ou par l'utilisation de nos services et/ou du Site Internet, plus particulièrement vos informations personnelles telles que votre prénom/nom, date de naissance, sexe, adresse physique, adresse électronique, numéro de téléphone, nationalité, coordonnées bancaires, documents d'identité ainsi qu'éventuellement des informations professionnelles (activité professionnelle, société, etc.) et votre état de santé (ci-après les « **Données Personnelles** »).

Les Données Personnelles comprennent tout document que vous nous fournissez, telle qu'une copie de votre pièce d'identité.

Il est possible dans certains cas que SGC traite des données obtenues auprès de sources accessibles au public (presse, Internet, registres de dettes, registres de commerce). Celles-ci font partie des Données Personnelles.

1.2 Vidéosurveillance

Tel qu'indiqué dans la Demande d'Inscription et Déclaration, ainsi que dans le Règlement Interne (ci-après les « **Documents SGC** »), l'ensemble des locaux de SGC est équipé d'un système de vidéosurveillance. SGC collecte et traite ainsi les données liées à votre image par le biais de vidéos et/ou de photographies prises par ce système de surveillance. Ces données font parties des Données Personnelles traitées par SGC.

En signant les Documents SGC et en utilisant les services de SGC, vous acceptez que SGC traite les données liées à votre image aux fins mentionnées dans les Documents SGC, ainsi que ci-dessous.

1.3 Cookies

Afin d'optimiser votre expérience sur le Site Internet, des cookies peuvent être utilisés. Les cookies sont des petits fichiers enregistrés sur le navigateur web et qui stockent certaines configurations et données sur le navigateur web pour les échanger avec le système de SGC. Les informations contenues dans les cookies ne visent pas à vous identifier et ne sont en aucun cas utilisées pour stocker vos Données Personnelles.

Vous pouvez refuser d'utiliser les cookies en modifiant les paramètres de votre navigateur web. Votre attention est attirée sur le fait que, en désactivant l'utilisation des cookies, il est possible vous ne puissiez accéder à l'intégralité des fonctions du Site Internet.

1.4 Enregistrement automatique

À chaque visite de notre Site Internet, notre serveur peut enregistrer automatiquement dans des fichiers journaux les informations suivantes mises à disposition par votre navigateur : adresse IP, page d'accueil (site Web à partir duquel vous avez eu accès à notre site), type de navigateur, système d'exploitation, langue du navigateur ainsi que la date et l'heure de l'accès (ci-après les « **Données de Connexion** »). Ces Données de Connexion nous donnent des renseignements sur vos intérêts, préférences ou habitudes. Elles ne sont utilisées par SGC qu'à des fins statistiques anonymes et des mesures internes visant l'amélioration de la qualité du service fourni.

1.5 Google Analytics et services semblables

Le Site Internet utilise Google Analytics, lequel est un service fourni par Google Inc., ayant son siège aux Etats-Unis d'Amérique. Google Analytics est un outil qui analyse l'utilisation du Site Internet. Cet outil peut utiliser les cookies pour recueillir les informations anonymes et générer des rapports dans les statistiques d'utilisation du Site Internet sans que vous ne soyez personnellement identifiable par Google. Les informations produites par ces cookies (y compris votre adresse IP) peuvent être envoyées et stockées sur les serveurs Google aux Etats-Unis d'Amérique. Google respecte les exigences en matière de protection des données du bouclier de protection des données (ci-après le « **Privacy Shield** ») Suisse-USA et est certifié auprès du programme Privacy Shield du Département du Commerce des Etats-Unis

d'Amérique. Si vous ne souhaitez pas que Google Analytics enregistre vos données de visite, vous pouvez installer une extension de navigateur pour désactiver Google Analytics.

Vous êtes par ailleurs informés que le Site Internet peut utiliser également les services de tiers semblables à Google Analytics tels que Mix Panel, Hotjar et d'autres.

En utilisant le Site Internet, vous déclarez consentir au traitement - par Google, Google Analytics, Mix Panel, Hotjar et d'autres - des données collectées vous concernant, conformément à ce qui est mentionné ci-dessus et à la politique de confidentialité de Google. Vous reconnaissez que SGC n'assume aucune responsabilité pour ce procédé.

1.6 Réseaux sociaux

Le Site Internet peut utiliser des plugins sociaux pour divers sites de réseaux sociaux (ci-après le « **Réseau Social** »), tels que facebook.com (exploité par Facebook, Inc.), twitter.com (exploité par Twitter, Inc.) et plus.google.com (exploité par Google, Inc.) (ci-après le(s) « **Plugin(s)** »). Lorsque vous visitez un Site Internet contenant des Plugins, votre navigateur se connecte directement aux serveurs du Réseau Social correspondant. Le contenu du Plugin est directement transmis à votre navigateur depuis chaque Réseau Social correspondant et intégré dans le Site Internet. En intégrant le Plugin, le Réseau Social reçoit les informations que vous avez visité le Site Internet.

Si vous êtes connecté à un Réseau Social, votre visite peut être associée au compte du Réseau Social correspondant. Si vous interagissez avec un Plugin, le formulaire d'information correspondant à votre navigateur est envoyé directement au Réseau Social correspondant et y est enregistré.

Pour plus d'informations sur l'objectif et la portée de la collecte de données, le traitement et l'utilisation des données par le Réseau Social respectif, ainsi que vos droits et les moyens de protection de votre vie privée, veuillez consulter la politique de confidentialité du Réseau Social concerné.

2. But du traitement

Les Données Personnelles traitées par SGC peuvent être utilisées pour:

- (i) Vous contacter;
- (ii) Vous identifier;
- (iii) Vous donner accès aux locaux de SGC, en particulier aux stands de tirs et aux coffres forts;
- (iv) Vous permettre de tirer dans nos stands de tir;
- (v) Vous donner des formations liées au tir;
- (vi) Vous permettre de louer du matériel ou un coffre-fort;
- (vii) Vous permettre d'acheter ou de louer des armes;
- (viii) Vous permettre d'acheter les différents produits que nous commercialisons;

- (ix) Vous envoyer des offres liées à notre activité de marketing;
- (x) Vous envoyer des newsletters;
- (xi) Vous permettre d'utiliser le Site Internet;
- (xii) Fournir, surveiller et analyser l'utilisation de nos services ainsi que les améliorer;
- (xiii) Gérer vos demandes;
- (xiv) Nous conformer aux dispositions légales applicables à notre activité;
- (xv) Garantir votre sécurité au sein de nos locaux;
- (xvi) Prévenir, clarifier et/ou gérer les incidents liés au tir, les actes de dégradation volontaire, la commission de délits/crimes au sein des installations de SGC, ainsi que les dénoncer aux autorités compétentes;
- (xvii) Nous conformer à toute demande d'une autorité ou d'un tribunal;
- (xviii) Exercer des revendications juridiques en cas de litiges.

3. Votre accès

Vos données personnelles sont enregistrées dans votre profil d'utilisateur sur le Site Internet. Vous pouvez voir et gérer vos données de profil en tout temps.

4. Partage d'information et divulgation

Dans tous les cas, SGC ne vendra pas vos données à des tiers.

4.1 Accès par SGC

La direction de SGC ainsi que les employés de SGC ont accès à vos Données Personnelles afin de satisfaire aux obligations contractuelles à votre égard (voir les Documents SGC) et aux obligations légales de SGC.

4.2 Accès par des prestataires de services, partenaires commerciaux et autres

Vous autorisez expressément SGC à communiquer vos Données Personnelles à des tiers en Suisse ou hors de Suisse afin de permettre à SGC d'exécuter les services qu'elle propose et d'exécuter certaines tâches nécessaires à son activité (telles que les services et l'infrastructure informatiques, la localisation et la maintenance des serveurs et d'autres services). Ces prestataires de service traitent vos Données Personnelles uniquement **à la demande de SGC, conformément à nos instructions et conformément à la Politique de Confidentialité**, et pour les besoins de SGC et du Site Internet. Ces prestataires de services sont contractuellement tenus de respecter la confidentialité. Dans ce cadre, vous êtes informé que certaines juridictions ne disposent pas d'un niveau de protection adéquat en matière de protection de données et autorisez SGC à y transférer vos Données Personnelles, **y compris les données sur votre état de santé que vous nous avez transmises.**

3.4 Respect de la législation et des demandes des autorités ; intérêts légitimes de SGC

Nous pouvons également divulguer à des tiers vos Données Personnelles, ou des données collectées à partir de cookies et autres données, lorsque nous estimons de bonne foi que la divulgation est raisonnablement nécessaire pour:

- (a) se conformer à une loi, à un règlement ou à une demande légale obligatoire ;
- (b) protéger la sécurité de toute personne en dénonçant un comportement dangereux ou contraire au droit aux autorités compétentes, tels que des services de police ou le Ministère public ;
- (c) protéger un intérêt supérieur de la société.

3.5 Données « non personnelles »

Vous acceptez que SGC divulgue vos données « non personnelles » telles que les statistiques d'utilisation de nos services.

5. Stockage et sécurité

Les Données Personnelles sont saisies dans notre Progiciel de Gestion Intégré et sont conservées sur un serveur situé dans nos locaux à Genève.

Nous prenons toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour assurer que vos Données Personnelles soient traitées en toute sécurité et en conformité avec la présente Politique de Confidentialité. SGC met en œuvre des mesures administratives, techniques et physiques appropriées qui sont raisonnablement nécessaires pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de vos Données Personnelles.

6. Durée du traitement

Nous conservons vos Données Personnelles pendant la durée de votre adhésion auprès de SGC et aussi longtemps que nécessaire pour satisfaire à nos obligations contractuelles et légales.

Si les données ne sont plus requises pour l'exécution de nos obligations contractuelles, elles seront supprimées à moins que leur utilisation ne soit nécessaire pour satisfaire à une obligation légale, en particulier un devoir de conservation conformément à la législation fiscale et commerciale. Ceci inclut en particulier le code suisse des obligations, la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée, la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, la loi fédérale sur les droits de timbre et la loi fédérale sur l'impôt anticipé.

De par l'activité de SGC, nous pouvons être soumis à une interdiction de destruction, en vertu de laquelle nous devons conserver des pièces justificatives pendant une période non définie.

Les données récoltées à partir des cookies, autres données de journalisation, données analytiques, plugins, etc. sont conservées un an.

7. Vos droits

Vous disposez d'un droit d'**accès** conformément à l'article 8 LPD (article 15 RGPD), un droit de **rectification** conformément à l'article 5 LPD (article 16 RGPD), un droit à l'**effacement** conformément à l'article 5 LPD (article 17 RGPD), un droit à la **limitation du traitement** conformément à l'article 12, 13, 15 LPD (article 18 RGPD), un droit d'**opposition** conformément à l'article 4 LPD (article 21 RGPD) et, le cas échéant, un droit de **portabilité** conformément à l'article 20 RGPD. Le cas échéant, vous avez en outre le droit d'**introduire une réclamation** auprès de l'autorité pertinente chargée de la protection des données personnelles (article 77 RGPD).

Vous pouvez retirer à tout moment le consentement que vous nous avez donné pour le traitement de vos données personnelles. Veuillez noter que le retrait d'un consentement ne s'applique que pour l'avenir. Il ne concerne pas les données déjà traitées.

Si vous formulez une opposition à l'utilisation de vos Données Personnelles, nous ne les traiterons plus à moins qu'il existe des motifs légitimes en faveur du traitement qui prévalent sur vos intérêts, vos droits et vos libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. Veuillez noter que dans ce cas, nous ne serons plus en mesure de vous fournir des services ni de poursuivre une relation d'affaires.

Nous vous prions de nous informer de toute modification ou mise à jour nécessaire à préserver l'exactitude des données en notre possession.

8. Autres

Vous êtes responsables des données transmises à SGC, qui n'en vérifiera pas la légitimité ou l'exactitude.

La présente Politique de Confidentialité peut être modifiée en tout temps. SGC vous informera de toute modification.

Date et signature